

Conseil de sécurité

Distr. générale
25 mai 2012
Français
Original : anglais

Lettre datée du 25 mai 2012, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint la lettre datée du 10 mai 2012, qui m'a été adressée par M. Jean Ping, Président de la Commission de l'Union africaine et par laquelle il transmet les réponses de la République du Soudan et de la République du Soudan du Sud au communiqué adopté le 24 avril 2012 par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter le texte de la présente lettre et de son annexe à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(*Signé*) **BAN** Ki-moon

12-35298 (F) 310512 310512





Annexe à la lettre datée du 10 mai 2012 adressée au Secrétaire général par le Président de la Commission de l'Union africaine

Comme vous le savez, dans son communiqué daté du 24 avril 2012, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a établi une « feuille de route » concernant les questions post-sécession en suspens entre la République du Soudan et la République du Soudan du Sud ainsi que d'autres questions connexes, conformément à un calendrier que les parties sont tenues de respecter. Par la résolution 2046 (2012), adoptée le 2 mai 2012, le Conseil de sécurité des Nations Unies a entériné le communiqué du Conseil de paix et de sécurité.

La feuille de route a comme priorité immédiate de régler les hostilités le long de la frontière entre les deux pays. Les mesures comprennent une cessation immédiate des hostilités, le retrait des forces du territoire opposé, la mise en place du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière, l'activation de la Zone frontalière démilitarisée et sécurisée, la convocation du Comité ad hoc chargé d'examiner les allégations et les contre-allégations formulées par l'une et l'autre parties et la tenue d'une réunion du Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité, afin d'ouvrir la voie à la reprise de négociations plus étendues en vue du règlement de l'ensemble des questions, dans le respect du calendrier établi.

Immédiatement après la réunion du Conseil de paix et de sécurité, j'ai transmis le communiqué officiellement par écrit aux Présidents de la République du Soudan et de la République du Soudan du Sud et demandé leur coopération pour sa mise en œuvre. Je les ai assurés du plein soutien de l'Union africaine pour mettre fin au conflit et normaliser les relations entre les deux pays. Outre la lettre que je vous ai adressée pour vous demander votre soutien et celui du Conseil de sécurité, j'ai également envoyé une correspondance similaire aux autres partenaires de l'Union africaine. Dans l'intervalle, le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine a entrepris d'élaborer un plan d'action pour la mise en œuvre de tous les aspects du communiqué. Je suis heureux de constater que, dans le cadre de cet exercice, le Groupe de mise en œuvre a reçu l'appui de votre Envoyé spécial, M. Hailé Menkerios, et du commandant de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei le général Tesfay Tadesse.

Le Gouvernement du Soudan du Sud a répondu à ma lettre et confirmé qu'il approuvait le communiqué et la feuille de route. J'ai donc publié un communiqué de presse dans lequel j'ai félicité le Soudan du Sud en lui indiquant que j'attendais avec intérêt sa pleine coopération. Le Gouvernement du Soudan a par la suite envoyé une lettre dans laquelle il annonçait son acceptation théorique du communiqué mais déclarait que certains de ses éléments nécessitaient la tenue d'autres consultations. J'ai à nouveau publié un communiqué de presse indiquant que la communication du Soudan allait dans le bon sens. À titre indicatif, vous trouverez ci-joint toute la correspondance pertinente. Je suis également heureux de constater que, le 10 mai 2012, le commandant de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei a confirmé le retrait d'Abyei des services de police du Soudan du Sud, tel que l'exigeait la feuille de route.

Comme il est indiqué dans le communiqué du Conseil de paix et de sécurité et dans la résolution du Conseil de sécurité, le Groupe de mise en œuvre joue un rôle déterminant dans l'exécution de la feuille de route et la reprise des négociations concernant tous les aspects des relations entre le Soudan et le Soudan du Sud. À cet effet, le Président du Groupe de mise en œuvre, l'ancien Président Thabo Mbeki, a tenu de vastes consultations avec les parties et avec le commandant de la Force intérimaire de sécurité pour mettre en place toutes les mesures nécessaires, de façon à ce que le Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité, une fois réuni, se déroule avec succès et aboutisse à des résultats concrets.

En particulier, le Président Mbeki a demandé que les deux parties reconnaissent la carte définissant la frontière entre les deux États aux fins du déploiement du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière et de la mise en place de la zone frontalière démilitarisée et sécurisée. Cette reconnaissance est fondamentale pour la cessation des hostilités et la normalisation des relations ainsi que pour la création d'un environnement propice aux négociations concernant toutes les questions en suspens. Étant donné que le tracé de cette frontière est au cœur des tensions et du conflit actuels entre les deux États, cette tâche s'avère difficile, mais je suis heureux de constater que des progrès ont été réalisés. Dans les jours à venir, le Groupe de mise en œuvre rendra compte des résultats du processus préparatoire ainsi que des mesures prises par les parties sur le terrain et j'aimerais, à cet égard, aborder la question de l'établissement des rapports.

L'appui unanime de la communauté internationale au communiqué de la trois cent dix-neuvième réunion du Conseil de paix et de sécurité concernant le Soudan et le Soudan du Sud, et dont la résolution 2046 (2012) s'est fait l'écho, crée une occasion exceptionnelle. Rendre compte des progrès au Conseil de paix et de sécurité et au Conseil de sécurité est une occasion unique de préserver et de renforcer ce consensus et de faciliter l'évaluation du respect du communiqué par les deux parties. À cet égard, le Groupe de mise en œuvre jouera un rôle majeur. Dans le cadre de l'élaboration de son rapport, il entend consulter les responsables compétents des Nations Unies et d'autres parties prenantes, selon le cas. Ses rapports seront présentés au Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et au Conseil de sécurité de l'ONU.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir communiquer la présente lettre aux membres du Conseil de sécurité avant le prochain examen de la mise en œuvre de la résolution 2046 (2012), prévu dans les jours à venir.

Je voudrais à cette occasion exprimer, encore une fois, ma gratitude pour l'appui que vous avez apporté, vous et le Conseil de sécurité, à l'action de l'Union africaine. L'adoption de la résolution 2046 (2012) est une nouvelle preuve du partenariat étroit entre l'Union africaine et l'ONU et de la façon dont les deux organisations peuvent optimiser leurs avantages comparés. À cet égard, permettez-moi de vous assurer, une fois de plus, de la détermination de l'Union africaine à veiller à la mise en œuvre intégrale de tous les aspects de la feuille de route.

(*Signé*) Jean **Ping**